

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du jeudi 3 juillet 2025**

Sommaire

03/07/25 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025.

03/07/25 – 2 – Organisation municipale - Renouvellement de la convention avec le restaurant scolaire de Trémeur.

03/07/25 – 3 – Organisation municipale – Proposition de modification de règlement du camping.

03/07/25 – 4 – Organisation municipale – Proposition de règlement du bâtiment de convivialité.

03/07/25 – 5 – Organisation municipale – Proposition Convention relative aux Passages Supérieurs

03/07/25 – 6 – Travaux et aménagements – Point sur les travaux et aménagements.

03/07/25 – 7 – Travaux et aménagements – Attribution de marché : ancien collège et ses abords.

03/07/25 – 8 – Travaux et aménagements – Attribution de marché : VRD et réseaux souples Placis de la Lanterne.

03/07/25 – 9 – Travaux et aménagements – Attribution de marché : Attribution de marché : la maison de santé.

03/07/25 – 10 – Travaux et aménagements - RD793-Aménagement rue de la Gare-Broons-Amendes de Police

03/07/25 – 11 – Affaires foncières – Fixation du prix de vente du 1 rue de la Gare.

03/07/25 – 12 – Affaires financières – Point sur les restes à recouvrer.

03/07/25 – 13 – Affaires financières – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2025.

03/07/25 – 14 – Affaires financières – Fixation des tarifs communaux, pour l'année scolaire 2025-2026, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

03/07/25 – 15 – Affaires financières – Fixation des tarifs communaux, pour l'année 2026, du bâtiment de convivialité et de la salle des fêtes.

03/07/25 – 16 – Affaires scolaires – Compte rendu du Conseil d'école du 12 juin 2025.

03/07/25 – 17 – Questions diverses

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS
Procès-verbal du Conseil Municipal

Jeudi 3 juillet 2025

Le jeudi 3 juillet deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Gwenola BERHAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Christianne MACÉ).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

03/07/25 – 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2024.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

03/07/25 – 2 – Organisation municipale - Renouvellement de la convention avec le restaurant scolaire de Trémeur.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le début du mois de juin 2024, le restaurant scolaire de Broons assure la confection des repas pour les enfants scolarisés à Trémeur. Cette prestation représente environ 75 repas supplémentaires par jour produits par le restaurant.

Le prix du repas avait été fixé à 5,70 €. La gestion du transport des repas, ainsi que le service aux enfants, sont entièrement gérés par la commune de Trémeur.

La commune de Trémeur exprime sa pleine satisfaction quant à la qualité de la prestation fournie par le restaurant scolaire de Broons.

Les enfants continuent d'apprécier, très favorablement, les repas préparés. Gage de qualité et équilibre conformément à la loi EGALIM.

Les agents du restaurant scolaire de Broons sont toujours disposés à intégrer la préparation de ces repas supplémentaires, soulignant une bonne organisation et une charge de travail bien gérée.

Face à la réussite pérenne de cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire et d'approuver la convention de prestation de services concernant la fabrication des repas par le restaurant scolaire de Broons pour la cantine scolaire de Trémeur durant l'année scolaire 2025-2026, selon les mêmes termes et conditions.

Néanmoins, du fait d'une importante augmentation du poste « électricité et gaz », le coût de revient unitaire du repas a augmenté de 12,02% entre 2023 et 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la reconduction de la convention de prestation de services concernant la fabrication et la livraison de repas par le restaurant scolaire de Broons pour la cantine scolaire de Trémeur pour l'année scolaire 2025-2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

03/07/25 – 3 – Organisation municipale – Proposition de modification de règlement du camping.

Madame BOTREL prend la parole. La proposition de modification de règlement a été transmise au Conseil Municipal pour en prendre connaissance.

L'Assemblée formule des observations et suggestions sur la proposition de règlement qui est modifiée en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation du camping.

03/07/25 – 4 – Organisation municipale – Proposition de règlement du bâtiment de convivialité.

Madame BOTREL poursuit et propose à présent le règlement pour le bâtiment de convivialité.

Madame BARBÉ suggère de joindre au règlement un plan d'implantation des enceintes afin de concentrer le son dans la zone d'écoute.

L'Assemblée formule des observations et suggestions sur la proposition de règlement qui est modifiée en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation du bâtiment de convivialité.

03/07/25 – 5 – Organisation municipale – Proposition Convention relative aux Passages Supérieurs

Sur invitation de Madame MOREAU, sous-préfète de DINAN, Monsieur le Maire a assisté, le lundi 30 juin dernier, à une réunion d'information en lien avec les passages supérieurs de la RN12.

Il explique que la DIR Ouest a identifié 2 ouvrages d'art qui doivent faire l'objet d'une convention au titre de la Loi Didier : le pont de la Ville Deleusme et le pont du Fief.

Cette loi vise à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies secondaires franchissant les routes nationales à 2x2 voies.

Il rapporte que les ponts appartiennent au gestionnaire de la voie portée, donc à la collectivité concernée dans le cas où la voie secondaire franchit la route nationale par-dessus (passage supérieur). A l'inverse, quand la voie secondaire passe sous une RN (passage inférieur), le pont appartient à l'État qui en supporte la responsabilité de gestion, d'entretien et la charge.

Un mail du 02 juillet dernier du Ministère du Développement Durable et de la DIR OUEST indique « qu'en application de la loi de 2014, l'État a mis en place un dispositif d'aide financière pour les petites communes, dont le potentiel fiscal annuel est inférieur à 10 M€, pour la maintenance de ces ouvrages : prise en charge intégrale des frais de gestion des superstructures des ponts (surveillance, entretien, réparation), tandis que la commune doit assumer la charge financière de la voie portée et des équipements de superstructure de l'ouvrage (chaussée, trottoirs, joints de chaussées, dispositifs de retenue) »

Ce mail explique enfin que « la DIR Ouest a engagé, depuis l'année dernière, une démarche de conventionnement avec les collectivités dont les voies surplombent le réseau routier national. Nous avons commencé par les conseils départementaux, puis les métropoles et les grosses agglomérations, nous sommes maintenant entrés dans une phase d'échange avec les communes, dont la vôtre ».

Monsieur le Maire explique, plan à l'appui, les responsabilités partagées entre la commune et l'État concernant ces ouvrages d'Art.

Il souligne que la Loi Didier s'accompagne d'un dispositif d'aide financière essentiel. Il précise que l'État, via la DIR Ouest, peut prendre en charge l'intégralité des frais liés à la gestion des superstructures des ponts, ce qui inclut la surveillance, l'entretien et les réparations de la structure principale de l'ouvrage.

Selon lui, il s'agit là d'un allègement considérable pour la commune. En effet, sans ce soutien, la charge financière des aspects les plus techniques et souvent les plus coûteux des ponts pèserait

sur le budget communal. Cette aide est donc cruciale pour garantir un entretien correct de ces infrastructures afin d'assurer la sécurité de tous les usagers.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la réunion d'information du 30 juin 2025 avec la sous-préfète et de la présentation faite par Monsieur le Maire concernant la "Loi Didier" et les ouvrages d'art de la RN12.
- **CONSTATE** que, en application de la "Loi Didier", la propriété et la gestion des passages supérieurs (pont de la Ville Deleusme et pont du Fief) incombent à la commune.
- **APPROUVE** le principe d'engager une démarche de conventionnement avec la DIR Ouest pour la gestion de ces ouvrages.
- **ACCEPTE** les conditions de répartition des charges financières telles que définies par la loi et précisées par le mail du 2 juillet 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou tout Adjoint agissant sur délégation ou en son absence, à signer toute convention, avenant ou document nécessaire avec la DIR Ouest et l'État pour la mise en œuvre de ces dispositions.

03/07/25 – 6 – Travaux et aménagements – Point sur les travaux et aménagements.

❖ Lotissement de la Croix Nicole :

La réunion de lancement du projet de lotissement de la Croix Nicole s'est tenue le lundi 23 juin dernier en présence des équipes ICI DEMAIN et PLCE. Les prestataires ont été jugés "tout à fait sérieux".

Le plan topographique de la zone a été réceptionné, marquant une étape importante dans la concrétisation du projet.

La question du nombre de lots et de la densité d'habitation reste à affiner. La discussion porte sur un objectif de 30 maisons par hectare. Monsieur RAMARÉ a soulevé la nécessité de clarifier si ce chiffre correspondait à une densité brute ou nette, suggérant d'approfondir ce point avec l'agglomération. Monsieur RENAULT a également ajouté une dimension calendaire à cette discussion, en soulignant qu'actuellement, la densité de référence est plutôt de 25 maisons par hectare.

Ces précisions seront cruciales pour la suite de l'aménagement du lotissement.

❖ Abords de l'ancien collège :

Une réunion est prévue le 24 juillet prochain à 14h30 avec le bureau d'études SCE Up +. Le groupe de travail « urbanisme » est invité à y prendre part, en plus de la commission travaux.

❖ Projet de parking :

Monsieur LEFFONDRE a finalisé les plans. Une caractéristique clé de ce nouveau parking est sa modularité car il est conçu de façon à pouvoir se transformer en "placette", un petit espace public pouvant accueillir divers événements.

Dans cette optique, une borne foraine complète serait installée pour les raccordements nécessaires lors des événements, ou, au minimum, un fourreau sera mis en place. L'installation future des équipements en serait facilitée, assurant ainsi une flexibilité d'utilisation de l'espace.

❖ Abribus rue de Lamballe :

Nous sommes en attente du chiffrage. Le montant des subventions octroyées par la Région demande aussi à être précisé.

03/07/25 – 7 – Travaux et aménagements – Attribution de marché : ancien collège et ses abords.

La commune a lancé une consultation afin de sélectionner des entreprises pour l'étude pré-opérationnelle du secteur de l'ancien collège Jean MONNET et ses abords.

27 dossiers ont été retirés. 7 d'entre eux ont été déposés et analysés par Marion ÉVEILLÉ, cheffe de projets « petites villes de demain » et la « **Commission des Marchés Publics** ».

Le 17 juin dernier, trois candidats ont été auditionnés par la « **Commission des Marchés Publics** ». Cette dernière a demandé des informations complémentaires pour pouvoir prendre une décision. À l'issue de ce processus, le classement définitif est le suivant :

- | | | |
|--------------------|---------------------------|--------------------|
| 1. SCE UP + | 82,50 points / 100 | NANTES (44) |
| 2. ERSILIE | 80,05 points / 100 | GUER (56) |
| 3. TREMANI | 79,50 points / 100 | INDRE (44) |

Il a été décidé de retenir le groupement **SCE UP + - Urbanis** pour un montant de **61 171 € HT**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de ces communications.

03/07/25 – 8 – Travaux et aménagements – Attribution de marché : VRD et réseaux souples Placis de la Lanterne.

La commune a lancé une consultation afin de sélectionner des entreprises pour les travaux d'aménagement du Placis de la Lanterne - Rue de la Gare. Ce marché est composé de 2 lots :

Lot 1 : Terrassements – Voirie – Assainissement

Lot 2 : Réseaux souples

36 dossiers ont été retirés et 3 dossiers ont été déposés (2 pour le lot 1 et 1 pour le lot 2). Les dossiers ont été analysés par le cabinet d'expertise Prigent & Associés et la commission des marchés publics. Cette dernière s'est réunie le 27 mai dernier et a demandé des informations complémentaires pour pouvoir prendre une décision. Tous les éléments ont été réunis et remis au cabinet qui a établi le classement suivant :

❖ Lot 1 : Terrassements – Voirie – Assainissement –

1. **EUREOVIA** **BRUZ (35)**
2. **POMPEI** **SAINT-LÉRY (56)**

❖ Lot 2 : Réseaux souples

1. **ERS** **PACÉ (35)**

Il a été décidé de retenir les propositions suivantes :

Lot 1. **EUROVIA** pour un montant de **298 841,55 € HT**

Lot 2. **ERS** pour un montant de **23 663,50 € HT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **PREND ACTE** de ces communications.

03/07/25 – 9 – Travaux et aménagements – Attribution de marché : la maison de santé.

La commune a lancé une consultation afin de sélectionner des entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une Maison de Santé.

53 dossiers ont été retirés. 43 d'entre eux ont été déposés et analysés par l'ADC et la commission des marchés publics le 24 avril 2025.

Le 1^{er} juillet dernier, trois candidats ont été auditionnés par la « Commission des Marchés Publics ». Le classement définitif est le suivant :

1. François VIOLI Architectes	9,09 points / 10	HILLION (22)
2. AGA	8,53 points / 10	AURAY (56)
3. BALSA	8,30 points / 10	PLÉRIN (22)

Il a été décidé de retenir **François VIOLI Architectes** pour un montant de **170 725,00 € HT**.

La livraison de la Maison de Santé est prévue pour juillet 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **PREND ACTE** de ces communications.

03/07/25 – 10 – Travaux et aménagements - RD793 - Aménagement rue de la Gare – Broons - Amendes de Police.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Broons peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police, dans le cadre du financement des travaux afférents à la sécurité routière.

Des travaux de réaménagement et de sécurisation ont eu lieu récemment, rue de la Gare, axe important de la commune, afin d'améliorer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, véhicules) et la fluidité de la circulation, conformément aux objectifs du projet de réaménagement.

Il est à noter que les subventions au titre des amendes de police ne peuvent excéder 30 000 € sur 3 années glissantes et qu'il convient de solliciter cette subvention auprès du Département.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article R. 2334-12 relatif à l'affectation du produit des amendes de police de la circulation routière.
- Les critères d'éligibilité des opérations financées par le produit des amendes de police, notamment celles afférentes à la circulation et à la sécurité routière.
- Le projet de travaux de réaménagement et de sécurisation de la Rue de la Gare,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué compétent, à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le financement des travaux de réaménagement et de sécurisation de la Rue de la Gare, comme exposé ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué compétent, à constituer le dossier de demande de subvention, à fournir toutes les pièces nécessaires (plans, devis, etc.) aux services instructeurs du Département et à suivre l'instruction du dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint délégué compétent, à signer tout document afférent à cette demande, y compris toute convention de financement ou de partenariat nécessaire à l'octroi de cette subvention.

03/07/25 – 11 – Affaires foncières – Fixation du prix de vente du 1 rue de la Gare.

La Commune de Broons est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 1 rue de la Gare - 22250 BROONS, actuellement libre de toute occupation.

Ce bien est cadastré sous les références AB 251p et AB 253p pour une superficie de 213 m².

L'immeuble est un bâtiment en R+2 en pierres sous ardoises, mitoyen d'un côté. Il comprend au rez-de-chaussée un ancien local commercial, un bureau, un hall d'entrée et un WC (environ 80 m²), au premier étage un ancien appartement à usage d'habitation de 5 pièces et une pièce d'eau avec WC (environ 80 m²) et au dernier étage un grenier (environ 85 m²). L'ensemble est en très mauvais état et nécessite une rénovation complète. Un petit jardin avec un petit bâtiment en pierres se trouve à l'arrière.

La Commune souhaite procéder à la cession de cet ensemble immobilier dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-bourg et de renouvellement urbain, le projet envisagé par un acquéreur potentiel consisterait en la rénovation et la réhabilitation du bâtiment pour la création de logements et de commerces.

La vente de ce bien permettra d'optimiser le patrimoine communal et de soutenir des projets de développement sur le territoire de la Commune. Monsieur RENAULT souligne la cohérence avec l'acte de préemption de départ.

Le Conseil Municipal est l'organe compétent pour délibérer sur les opérations immobilières de la Commune.

La fixation du prix de cette maison fait débat : ses importants besoins en rénovation contrastent avec son grand potentiel et son emplacement idéal.

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie m ²	Nature réelle
Broons	AB 251p	1 rue de la Gare	213	Bâti terrain intégré
Broons	AB 253p	1 rue de la Gare		



VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2241-1 et suivants, relatifs à la gestion des biens des communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DONNE** son accord pour la cession de l'ensemble immobilier communal situé au 1 rue de la Gare - 22250 BROONS, tel que décrit ci-dessus et cadastré sous les références AB 251p et AB 253p.
- **FIXE** le prix de vente de l'ensemble immobilier à la somme de **95 000,00 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué compétent à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure de vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué compétent à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous les actes et documents se rapportant à cette cession, y compris l'acte authentique de vente devant Notaire, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

03/07/25 – 12 – Affaires financières – Point sur les restes à recouvrer.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

	De 2003 à 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
22/02/2019	161 117,66 €	20 616,50 €							181 734,16 €
30/09/2019	111 785,34 €	10 104,73 €							121 890,07 €
31/01/2020	88 655,76 €	11 840,19 €	17 124,70 €						117 620,55 €
16/06/2020	81 376,69 €	10 626,08 €	7 976,32 €						99 979,09 €
30/09/2020	71 437,11 €	8 037,28 €	86 946,10 €						116 420,49 €
26/02/2021	55 165,62 €	4 927,93 €	22 673,66 €	18 756,15 €					101 523,36 €
01/09/2021	50 468,95 €	4 342,53 €	6 113,14 €	26 499,50 €					87 424,22 €
10/02/2022	39 482,45 €	3 606,24 €	2 988,79 €	29 818,76 €					75 896,24 €
30/04/2022	37 589,40 €	2 805,60 €	2 458,72 €	7 282,57 €	34 094,90 €				84 231,19 €
30/09/2023	21 170,98 €	406,66 €	969,79 €	2 474,13 €	3 811,75 €	13 827,73 €			42 661,04 €
25/04/2024	19 875,21 €	334,84 €	949,55 €	2 411,24 €	2 646,79 €	11 825,70 €	10 256,70 €		48 300,03 €
31/08/2024	19 739,86 €	334,84 €	695,31 €	2 003,91 €	1 742,47 €	3 906,50 €	22 359,95 €		50 782,84 €
18/05/2025	16 623,68 €	314,66 €	695,11 €	1 763,91 €	681,38 €	1 810,72 €	17 400,13 €	6 499,61 €	45 789,20 €

Il présente un bilan sur les restes à recouvrer de la commune et commente les données qui montrent une diminution progressive, au fil des ans, des montants dus.

Le tableau récapitulatif des créances en cours de recouvrement indique une évolution positive.

Monsieur KERRIEN souligne que, bien que la totalité des sommes ne sera "jamais recouvrée globalement" et que le processus est "très lent", le risque financier est désormais "maîtrisé". Une partie des sommes restantes concerne spécifiquement des impayés liés au restaurant scolaire et à la garderie.

03/07/25 – 13 – Affaires financières – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2025.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ENGEL, Adjointe aux affaires culturelles, sportives et de loisirs, qui présente les documents préparatoires relatifs à la répartition des effectifs et l'attribution des subventions.

Elle met en lumière plusieurs faits marquants. Elle souligne que le nombre de licenciés connaît une augmentation de 10%, ce qui permet de retrouver un niveau supérieur à celui d'avant la période COVID. Le nombre d'enfants s'élève à 480, soit une progression de 20%. Madame ENGEL soulève l'interrogation sur un possible "effet JO" (Jeux Olympiques). 29% des licenciés sont Broonnais dont 18% d'enfants, un chiffre jugé stable et constant.

Elle aborde des observations spécifiques relevées au sein des différentes associations sportives. Les clubs employant des salariés ont des budgets naturellement plus importants. Elle fait part de sa participation à l'Assemblée Générale du HBC Pays de Broons (handball), où la question de la facture énergie de la salle est discutée.

Le club de football exprime le souhait d'avoir un terrain synthétique. Madame ENGEL tient à saluer l'engagement des bénévoles, qu'elle trouve "très impliqués" et présents" tous les week-ends sur l'organisation".

L'équipe de basket se trouve pénalisée par un "manque de chauffeurs" certains week-ends, ce qui a un impact sur ses résultats.

La subvention octroyée au Tennis Club de BROONS est pour l'instant gelée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations sportives pour 2025 :

Associations sportives	2025
Judo Club Intercommunal	800,00
AS BROONS/TREMEUR	2 800,00
Tennis Club de BROONS	-
Les Broonais Volants	150,00
HBC Pays de Broons	2 000,00
Basket Canton de Broons	2 000,00
Club de Pétanque	300,00
Team Broons Multisports	150,00
TOTAL (A)	8 200,00
Subventions particulières	2025
AS BROONS/TREMEUR - emploi associatif	6 000,00
HBC Pays de Broons	2 000,00
TOTAL (B)	8 000,00
TOTAL (A + B)	16 200,00

03/07/25 – 14 – Affaires financières – Fixation des tarifs communaux, pour l'année scolaire 2025-2026, de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KERRIEN, adjoint aux finances.

Il préconise une hausse générale des tarifs communaux, avec une préférence pour une augmentation progressive et régulière chaque année, plutôt qu'une hausse brutale et ponctuelle. Cette proposition est justifiée par l'augmentation continue des coûts de fonctionnement pour la commune et notamment en raison de la hausse du prix de l'énergie. Il souligne que les tarifs actuels n'ont pas été ajustés depuis deux ans. Selon Monsieur KERRIEN, les prix pratiqués sont désormais trop bas pour couvrir les dépenses et il est nécessaire de rééquilibrer la charge financière.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la tarification en fonction des revenus et de conserver les tarifs de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de maintenir une tarification en fonction des revenus.

- **FIXE**, pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs horaires (toute demi-heure commencée étant due) de l'accueil périscolaire en suivant les tranches de quotients familiaux (calculés en fonction des données transmises par les parents et selon la méthode préconisée par la CAF) ci-après détaillées :

QF	< 512	entre 512 et 607	entre 608 et 677	entre 678 et 1138	> 1139
Tarif horaire	0,80 €	1,25 €	1,50 €	1,90 €	2,10 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de maintenir une tarification en fonction des revenus.
- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	Tarif du repas	Année scolaire 2025-2026
Inférieur à 677	Tout public	1,00 €
De 678 à 1138	Repas pour un enfant en maternelle domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité	3,25 €
	Pour un enfant en maternelle non domicilié à Broons	3,65 €
	Pour un enfant en élémentaire domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité	3,75 €
	Pour un enfant en élémentaire non domicilié à Broons	4,15 €
Supérieur à 1138	Repas pour un enfant en maternelle domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité	3,45 €
	Pour un enfant en maternelle non domicilié à Broons	3,85 €
	Pour un enfant en élémentaire domicilié à Broons et dans les communes qui payent les frais de scolarité	3,95 €
	Pour un enfant en élémentaire non domicilié à Broons	4,35 €
Pour un enfant avec un PAI et dont les parents fournissent le repas		2 €
Repas produit pour Trémeur		5,90 €
<i>Personnel extérieur aux services municipaux</i>		<i>Application du barème URSSAF (5,45 € pour 2025)</i>

03/07/25 – 15 – Affaires financières – Fixation des tarifs communaux, pour l’année 2026, du bâtiment de convivialité et de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Il présente le tableau ci-dessous reprenant les différentes tarifications de la salle des fêtes et du bâtiment de convivialité proposées au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit les tarifs communaux :

I - Tarifs de location du bâtiment de convivialité (la Planchette)	2026
➤ <i>Demandeurs de Broons – 1 jour</i>	200
➤ <i>Demandeurs du canton de Broons – 1 jour</i>	250
➤ <i>Demandeurs extérieurs – 1 jour</i>	300
➤ <i>Forfait 2 jours</i>	Tarif de la journée + 50 €
➤ <i>Apéritif ou Vin d’honneur (de 12h à 15h) *</i>	100
Période du 1^{er} octobre au 31 mars ou en semaine toute l’année	
➤ <i>Demandeurs de Broons – 1 jour</i>	100
➤ <i>Demandeurs du canton de Broons – 1 jour</i>	125
➤ <i>Demandeurs extérieurs – 1 jour</i>	150
Caution*	1 000

* : quel que soit le lieu de résidence du demandeur.

II - Tarifs de location de la salle des fêtes	2026
1 - Assemblée Générale + danse + belote	170
2 - Thé dansant, buffet et banquet associations – lotos	
➤ <i>Associations de Broons</i>	280
➤ <i>Associations du canton de Broons</i>	390
➤ <i>Associations extérieures</i>	550
3 – Galas et théâtres (sans utilisation de la cuisine)	
➤ <i>2 salles avec rideaux et sono</i>	240
➤ <i>Associations extérieures</i>	450
➤ <i>Gala extérieur avec repas</i>	570
<i>Deux fois dans l’année, la salle sera mise à disposition gratuitement pour les écoles primaires de Broons</i>	
<i>50% de réduction pour les associations dont le but est d’aider les écoles de Broons</i>	

4 – Mariage et repas familial ou autre	
➤ <i>Habitant la commune de Broons</i>	320
➤ <i>Extérieur à la commune de Broons</i>	550
➤ <i>Petite salle (nombre inférieur à 70 personnes)</i>	170
<i>2ème jour (sans nettoyage entre les 2, remise de 50%)</i>	
5 – Banquets ou buffets pour entreprises	480
6 - Location Grande salle des fêtes pour réunion normale	
➤ <i>Associations de Broons</i>	75
➤ <i>Associations extérieures de Broons</i>	110
➤ <i>Entreprises</i>	130
7 - Location Grande salle pour réunion toute la journée	
➤ <i>Si la réunion dure toute la journée sans chauffage</i>	170
➤ <i>Si la réunion dure toute la journée avec chauffage</i>	230
8 – Location Petite salle des fêtes ou Maison des Associations hors Associations de Broons	
➤ <i>Réunion normale</i>	45
➤ <i>Journée sans chauffage</i>	60
➤ <i>Journée avec chauffage</i>	95
9 – Obsèques civiles	
➤ <i>Location de la salle des fêtes</i>	50
10 – Divers	
➤ <i>Utilisation régulière de la grande salle sans chauffage (l'heure)</i>	10
➤ <i>Utilisation régulière de la grande salle avec chauffage (l'heure)</i>	25
➤ <i>Location de tables hors salle (hors associations de Broons) (l'unité)</i>	5
➤ <i>Location de chaises hors salle (hors associations de Broons) (l'unité)</i>	0,5
➤ <i>Location percolateur + tasses</i>	25
11 – Caution	1 000
12 - Tarif en cas de défauts constatés dans l'état des lieux : maintien du chauffage, des lumières	100
13 – Tarif en cas de non-respect des règles sonores	250 500 si récidive
14 – Tarif en cas d'annulation (si date vacante)	25% du coût de la location
Toute dégradation et nettoyage supplémentaire seront à charge de l'emprunteur. Les heures de rendez-vous sont à respecter	

03/07/25 – 16 – Affaires scolaires – Compte rendu du Conseil d'école du 12 juin 2025.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BERHAULT, adjointe aux affaires scolaires. Elle fait part de plusieurs points importants, relatifs à la vie scolaire, abordés lors du conseil d'école.

❖ Effectifs et Personnel :

Une augmentation des effectifs est constatée avec, notamment, 30 élèves par classe en maternelle, ce qui commence à poser question.

Au niveau du personnel enseignant, Madame LE CASTREC passe du cycle CM1/CM2 à la maternelle. Madame DUPUIS, quant à elle, part dans une autre école.

Concernant les ATSEM, l'équipe est composée de Mesdames NOËL et COUELLAN. Une décision majeure est la non-reconduction du RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

❖ **Investissements et Budget :**

Les investissements reprennent, mais de manière progressive. Des travaux ont été réalisés dans le couloir de l'école maternelle. Le budget de fonctionnement pour l'école s'élève à 6750 €. Il est destiné aux fournitures telles que les cahiers et les jeux.

❖ **Demandes et Retours :**

Une demande a été formulée pour que le numéro de téléphone de la maternelle soit affiché sur internet. Concernant le goûter des enfants, il a été revu à la hausse. En effet, les enfants sont satisfaits des glaces et pastèques proposées de temps en temps, mais jugent que cela n'est pas suffisamment rassasiant.

❖ **Parking et Sécurité :**

Les parents d'élèves souhaitaient changer le sens du parking de l'école maternelle mais un marquage au sol a été effectué récemment. Pour améliorer la sécurité, un devis a été demandé au Responsable des Services Techniques pour l'installation de barrières fixes. Madame VILSALMON suggère de se garer en marche arrière sur les épis.

03/07/25 – 17 – Questions diverses

- Calendrier des réunions et évènements
 - Dimanche 13 juillet : Feu d'artifice et bal
 - Vendredi 18 juillet : soirée « Les Conné'Tables »
 - Dimanche 27 juillet : 50 ans de la Chapelle de la Bonne Marie-Madeleine
 - Vendredi 22 août : soirée « Les Conné'Tables »

M. RENAULT sollicite les élus afin qu'ils apportent leur aide lors de l'installation de la scène et des tables pour les deux soirées des Conné'Tables.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 septembre.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée